

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 14 décembre 2015 à 19h00. La mairesse Francine Asselin-Bélisle et les conseillers, Yves Germain, Marcel Dubé, Vincent Mainville, Jérôme St-Louis et Jean-Pierre Allard sont présents.

La présentation du budget 2016 est faite par le directeur général. Suite à cette présentation, la mairesse Francine Asselin-Bélisle ouvre, pour l'assemblée, une période de questions portant sur le budget. À la suite de cette période de questions, le conseil est prêt à procéder.

2015-12-19

1. BUDGET 2016

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 954 du Code municipal le conseil doit adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

REVENUS	2015	2016
Taxes foncières	583 638,00 \$	596 712,00 \$
Services ordures	84 000,00 \$	85 000,00 \$
Revenus sources locales	28 000,00 \$	34 800,00 \$
Transferts:		
→ Taxes lots gouvernement	35 270,00 \$	35 270,00 \$
→ Compensation collecte sélective	18 275,00 \$	18 700,00 \$
→ Réseau routier (chemin d'hiver)	96 367,00 \$	96 367,00 \$
TOTAL DES REVENUS	845 550,00 \$	866 849,00 \$

DÉPENSES	2015	2016
Administration générale		
Conseil municipal	53 505,00 \$	56 506,00 \$
Gestion financière	235 810,00 \$	231 020,00 \$
Évaluation de la MRC	25 350,00 \$	23 815,00 \$
Quote-part MRC - cour municipale	500,00 \$	675,00 \$
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	315 165,00 \$	312 016,00 \$

Sécurité publique		
Service de police	69 306,00 \$	67 000,00 \$
Protection incendie	55 550,00 \$	54 825,00 \$
Gestion barrage	4 340,00 \$	4 500,00 \$
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	129 196,00 \$	126 325,00 \$

Transport routier		
Voirie municipale	123 400,00 \$	127 660,00 \$
Entretien neige	83 994,00 \$	90 700,00 \$
Éclairage des rues	9 500,00 \$	11 800,00 \$
Transport collectif	480,00 \$	3 100,00 \$
TOTAL TRANSPORT ROUTIER	217 374,00 \$	233 260,00 \$

Hygiène du milieu		
Contrat de cueillette	32 220,00 \$	32 510,00 \$
Enfouissement	32 000,00 \$	27 000,00 \$
Autres	1 810,00 \$	9 250,00 \$
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	66 030,00 \$	68 760,00 \$

Aménagement & Urbaniste		
Quote part MRC	7 430,00 \$	7 132,00 \$
Développement	11 500,00 \$	12 675,00 \$
Tourisme	1 150,00 \$	1 120,00 \$
TOTAL AMÉNAGEMENT ET URBANISTE	20 080,00 \$	20 927,00 \$

Loisirs & Culture		
Parc linéaire	300,00 \$	2 225,00 \$
Église et Age d'Or - Fabrique	8 000,00 \$	10 100,00 \$
Patinoire et salle	9 435,00 \$	10 325,00 \$
Plage et terrain de jeu	13 560,00 \$	14 760,00 \$
Organisme locaux - Supralocaux	17 700,00 \$	18 340,00 \$
Bibliothèque	19 970,00 \$	19 175,00 \$
Autres cultures	4 500,00 \$	4 500,00 \$
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	73 465,00 \$	79 425,00 \$

Frais de financement		
Intérêt dette à long terme	3 000,00 \$	5 554,00 \$
Intérêt / marge de crédit	500,00 \$	1 500,00 \$
Frais de banque	2 000,00 \$	2 000,00 \$
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	5 500,00 \$	9 054,00 \$

Immobilisations infrastructure		
Remb. Capital - Infrastructures	6 000,00 \$	4 300,00 \$
Infrastructure chemins	12 740,00 \$	12 740,00 \$
TOTAL IMMO INFRASTRUCTURES	18 740,00 \$	17 040,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	845 550,00 \$	866 807,00 \$

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville, appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de déposer, aux fins du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, les prévisions budgétaires détaillées pour l'année 2016 et d'adopter les prévisions budgétaires de 2016 en regard des revenus pour un montant de 866 849\$ et des prévisions budgétaires de 2016 en regard des dépenses et affectations pour un montant de 866 807\$.

Adoptée

2014-12-20

2. TAXATION 2016

ATTENDU QUE ce conseil se doit de réaliser par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administration, et faire face aux autres obligations de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance ordinaire du conseil tenue le 5 octobre 2015 no 2015-10-04.

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyées par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité que le conseil statue et ordonne par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir;

ARTICLE I

Qu'une taxe de soixante et onze et cinq centième (0.715\$) par cent dollars de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2016 sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y étant érigées, s'il a lieu et tout ce qu'incorporé aux fonds, et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ARTICLE II

Qu'une taxe de service de cent soixante-dix dollars (170\$) soit imposée et prélevée pour toute résidence, chalet et loyer pour la cueillette des ordures ménagères.

ET

Qu'une taxe de service de deux cent soixante-dix dollars (270\$) soit prélevée pour tout commerce pour la cueillette des ordures.

ARTICLE III

Que le taux d'intérêt sur les arrrages de taxes et les mutations immobilières soit de dix pour cent (10%) l'an pour l'année 2016.

ARTICLE IV

Que la taxe foncière est payable en trois (3) versements égaux. Les dates de ces versements sont les 1^{er} avril, 29 juin et 27 septembre de chaque année.

ARTICLE V

Que le présent règlement entrera en force et en vigueur, le jour de sa publication conformément à la loi.

Adoptée

2015-12-21

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 19h30.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse